

Lingolsheim, le mercredi 7 avril 2021.

## **CORONAVIRUS – COVID-19**

### **LE PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DE SES CONTACTS RAPPROCHES**

**- AVRIL 2021 -**

#### **LES SIGNES POUVANT EVOQUER LA MALADIE COVID-19**

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et la toux.

D'autres symptômes existent :

- Des maux de tête, courbatures, maux de gorge, une fatigue inhabituelle
- Des signes respiratoires comme un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Une difficulté à parler ou à avaler
- La perte de l'odorat
- La disparition du goût
- Des troubles digestifs (diarrhées)
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires, étouffements pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

LIENS :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/les-reponses-a-vos-questions-sur-la-covid-19>

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/covid-19-reconnaitre-la-maladie-et-ses-symptomes-adopter-les-bons-gestes>

## LES MESURES IMMEDIATES A PRENDRE

- **Isoler** la personne dans une pièce dédiée et aérée.
- Limiter le nombre d'intervenants. Eloigner les autres collègues, garder une distance raisonnable avec la personne (plus de 1 mètre). Appliquer immédiatement les gestes barrières.
- **Protéger** :

L'intervenant (ou les intervenants) qui prend en charge la personne présentant des signes de COVID-19	Personne susceptible d'être atteinte de COVID-19
Se laver les mains avec eau-savon ou du gel hydroalcoolique Mettre un masque chirurgical ou FFP2, des gants et des lunettes ou une visière Se doter d'un sac à déchets	Porter un masque de type chirurgical Ne pas laisser la personne sans surveillance

- **Secourir** :
  - Mobiliser un sauveteur secouriste du travail (SST) ou le référent santé (ou le référent COVID-19) qui pourra prodiguer les gestes de premier secours.
  - En cas de signe de gravité, appeler le 15 (SAMU). Garder son calme, procéder sans précipitation. Les signes de gravité : difficultés respiratoires comme un manque de souffle au moindre effort, difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté lors de la prise de parole, étouffements, personne bleue, perte de connaissance, somnolence, confusion.
- **Organiser** le retour à domicile de l'agent (en l'absence de signe de gravité) en évitant les transports en commun, en lui fournissant un masque chirurgical et lui demander de contacter son médecin traitant.

## DANS UN SECOND TEMPS

- Après la prise en charge de la personne, informer le supérieur hiérarchique et prévenir le service de santé au travail.
- La personne qui a porté assistance se déséquipe :
  - ⇒ Se munir d'un sac.
  - ⇒ Retirer ses lunettes de protection et les désinfecter.
  - ⇒ Retirer le masque sans toucher la partie extérieure, par les élastiques ou liens, et le mettre dans le sac plastique.
  - ⇒ Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure, et les mettre dans le sac plastique.
  - ⇒ Fermer le sac et le placer dans un deuxième sac ; le fermer à son tour.
  - ⇒ Se laver les mains avec eau-savon ou frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.

- Procéder au nettoyage et à la désinfection du poste de travail (voir le paragraphe ci-dessous : quelles dispositions prendre pour nettoyer un espace occupé par une personne malade de la Covid-19 ?).
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (moins d'un 1 mètre) et prolongée (plus de 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les deux jours avant le début des signes de la maladie. L'utilisation de l'application TousAntiCovid peut en ce sens être utile.
- Si le cas COVID-19 est confirmé, mise en œuvre des mesures nécessaires : balisage, identification des contacts...  
L'identification et la prise en charge des contacts seront organisés par les acteurs de niveaux 1 et 2 du contact -tracing (médecin prenant en charge le cas et l'Assurance maladie).  
Les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé Publique France seront pris en charge et placés en quarantaine.

### QUELLES DISPOSITIONS PRENDRE POUR NETTOYER UN ESPACE OCCUPE PAR UNE PERSONNE MALADE DE LA COVID-19 ?

- ❖ **Mesures générales/Quelles dispositions prendre pour nettoyer un espace occupé par une personne malade du Covid-19 ? (en bas de page)**

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/mesures-de-prevention-dans-l-entreprise-contre-la-covid-19>

Retranscription :

Le coronavirus pouvant probablement survivre de quelques heures à quelques jours sur des surfaces sèches, en cas de contamination, les mesures suivantes devront être prises :

- ⇒ équipement des personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique et de gants de ménage et d'un masque adapté ;
- ⇒ entretien des sols, privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
  - les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent et virucide ;
  - les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
  - un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
  - les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
- ⇒ les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

Il est recommandé de prendre conseil auprès le service de santé au travail dont dépend l'entreprise afin d'examiner les mesures de nettoyage et désinfection adaptées. La présence de plusieurs cas de contamination dans l'entreprise, ne conduit pas à la fermer à condition de prendre les mesures de

nettoyage et de prévention nécessaires, et de respecter les préconisations des autorités sanitaires en cas de « cluster ».

- ❖ **Se référer également au protocole national pour assurer la sécurité et la santé des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 : Actualisé au 23 mars 2021. Annexe 2 page 18 (nettoyage/désinfection des surfaces et aération des locaux : modalités pratiques).**

Extrait de cette annexe 2 : une désinfection visant le SARS-CoV-2 est réalisée avec :

- ⇒ un produit répondant à la norme virucide NF EN 14476 juillet 2019
- ⇒ ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0.5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2.6 % + 4 litres d'eau froide).

### QUELQUES SITES UTILES

- ⇒ Protocole national pour assurer la sécurité et la santé des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 : Actualisé au 23 mars 2021. V-Page 13 (protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés) :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>
- ⇒ Protocole national pour assurer la sécurité et la santé des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 : Actualisé au 23.03.2021. Annexe 2 page 18 (nettoyage/désinfection des surfaces et aération des locaux : modalités pratiques).  
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>
- ⇒ Qu'est-ce qu'une « personne contact à risque » ?  
<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/comprendre-la-covid-19-se-proteger/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-de-la-covid-19>